



Lab des transitions

Jeudi 19 mai 2022

Rédacteur : Pierre-Edouard MARTIN



Séminaire auprès de la CU. Dunkerque

Lab des transitions

IREV • centre de ressources Politique de la ville Hauts-de-France

Bât. Arboretum • 7^{ème} étage, 135 Bd Paul Painlevé - 59000 Lille • 03 20 25 10 29 • contact@irev.fr • www.irev.fr

L'objectif principal du Lab des Transitions est de permettre l'intégration des enjeux de transitions dans les prochains contrats de ville. Par transitions, nous entendons **toutes les pratiques économiques, sociales et écologiques devant agir pour un développement durable des territoires et une réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES).**

Pour ce faire, l'IREV a programmé sur l'année 2022 une co-construction, avec des territoires, d'outils et de méthodes de travail permettant cette bonne intégration. L'enjeu est également de pouvoir initier une dynamique de territoire, mobilisant les acteurs de la Politique de la ville et des acteurs de droit commun, vers cet enjeu du développement durable pleinement intégré aux prochains contrats de ville.

L'articulation entre objectifs de développement durable et objectifs des contrats de ville sera un préalable pour mieux comprendre les contributions de la Politique de la ville au développement durable et les marges de progression à prendre en compte dans les prochains contrats.

La première phase du Lab des transitions s'est ouverte avec un séminaire sur la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD).

Le parti pris du Lab des transitions est, à partir d'un territoire comme celui du Dunkerquois, de mettre en dialogue des acteurs pour identifier les pistes permettant à la Politique de la ville de mieux s'articuler avec les politiques au service des transitions.

Le séminaire se déroule en deux temps :

- un temps d'acculturation réciproque,
- un temps de partage pour trouver les connexions et articulations entre différentes politiques publiques.

POURQUOI LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE ?

La communauté urbaine de Dunkerque s'est lancée avec ambition sur les transitions. Chacune des politiques publiques portées par l'agglomération doit y contribuer.

Sous la forme des **Etats généraux de l'environnement**, la démarche se traduit également par un processus de mobilisation de l'ensemble des acteurs et citoyens du territoire.

Le service Politique de la ville a sollicité l'IREV en 2021, pour identifier les contributions de la Politique de la ville à cette ambition et préparer une mobilisation accrue pour les prochains Contrats de ville.

L'IREV a ainsi proposé l'organisation d'un séminaire, dans le cadre du Lab des transitions, pour mettre en commun des éléments de connaissances et de transversalités entre les services et les partenaires de l'agglomération.

Le service Politique de la ville a pu identifier sa contribution aux transitions via un travail sur les Objectifs de développement durable (ODD) et mobiliser l'ensemble des directions et partenaires concernés par les transitions lors de ce séminaire.

LA COMMUNAUTÉ URBAINE LANCE LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ENVIRONNEMENT ! PARTICIPEZ !

Découvrez les suites de la démarche... autant de nouvelles occasions de changer la vie ensemble !

L'environnement figure parmi les sujets prioritaires apparus lors de la consultation. Il fait donc l'objet d'une large mobilisation collective : les États Généraux de l'Environnement.

Comment agir ensemble afin de **bâtir un territoire en transition respectueux de son environnement**. C'est à cette question que vous êtes collectivement invités à répondre. Cet enjeu est l'affaire de tous : industriels, collectivités locales et citoyens. Nous pouvons tous agir en adaptant nos actions au quotidien. À l'image des États Généraux de l'Emploi Local (EGEL) menés il y a quelques années, le débat est ouvert à tous et portera sur **quatre grands défis** :

1. Le climat,
2. La qualité de l'air, de l'eau et du sol,
3. La biodiversité,
4. La disponibilité des ressources essentielles.

L'idée est d'aboutir, collectivement, à un plan d'actions pour l'avenir.

Ces États Généraux de l'Environnement s'inscrivent dans un contexte de crise climatique (rapport du GIEC) mais aussi dans un contexte de résilience avec les EGE. Nous vous invitons à **construire ensemble une ville plus sobre, soucieuse de son environnement, une ville plus solidaire et de bien-être**. La multiplicité des initiatives et les enjeux doivent nous permettre de créer de nouvelles synergies collectives afin de renforcer le lien sociale et repenser notre quotidien.

Vous pourrez **prochainement contribuer au débat lancé par les États Généraux de l'Environnement** via le site Internet Changer la vie ensemble.

Figure 1 : Présentation des Etats Généraux de l'Environnement de la CU Dunkerque sur le site dédié

PRESENCES LORS DU SEMINAIRE :

Communauté urbaine de Dunkerque :

Services :

- Politique de la ville
- Renouvellement Urbain
- Partenariat et stratégie (Projet de territoire)
- Urbanisme et environnement (Plan Climat)
- Développement économique
- Santé (Observatoire Local de la Santé)
- Information et éducation au développement durable
- Palais de l'Univers et des sciences
- Halles au sucre (Learning Center)

Communes :

- Politique de la ville (Dunkerque, St Pol s/ Mer, Grande Synthe)
- Vie associative (Dunkerque)
- Développement durable (Dunkerque)
- Affaires économiques (Dunkerque)
- Education populaire et transition (Grande Synthe)

Département du Nord : service Politique de la Ville.

Excusés : Etat (Déléguee du Préfet ; Région Hauts-de-France : service Cohésion sociale et urbaine)

Intervenants : CERDD

Animation et organisation : IREV

ACCULTURATION : QUEL CADRAGE GENERAL POUR COMPRENDRE LES ENJEUX DE L'ARTICULATION ENTRE TRANSITIONS ET POLITIQUE DE LA VILLE ?

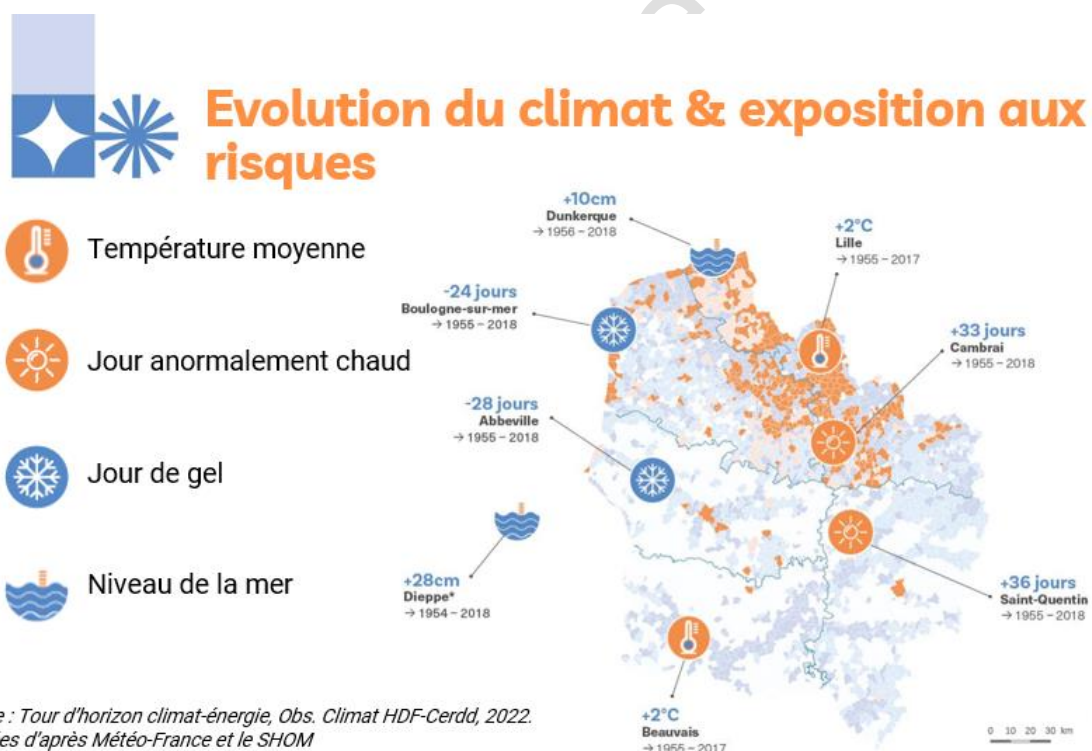
La première partie du séminaire a consisté en une acculturation sur la notion de transitions et sur l'histoire et l'actualité de la Politique de la ville.

A partir de son dernier ouvrage sur le sujet, le CERDD, via Alexis MONTAIGNE a ainsi pu rendre compte de la réalité du changement climatique dans les Hauts-de-France et les risques qui y sont liés. Suite à la présentation de ce diagnostic, il a été question des actions possibles pour limiter ce changement, notamment la réduction de Gaz à effet de serre (GES) mais également d'approche systémique pour y parvenir et s'y adapter.

1. Le constat : le changement climatique est déjà une réalité dans les Hauts-de-France

Il est observé une augmentation moyenne des températures, une augmentation des jours anormalement chauds, une diminution significative du nombre de jours de gel, avec une variabilité locale mais une confirmation d'un constat global d'accélération.

Depuis 60 ans, chaque décennie est plus chaude que la précédente.



Au niveau international, l'objectif de l'accord de Paris est de limiter à 1,5 à 2°C l'augmentation des températures d'ici 2100, par rapport à l'ère pré-industrielle (1850-1900).

En 2020 nous étions déjà à +1,2 °C par rapport à la période 1850-1900 selon l'Organisation Météorologique Mondiale (avril 2021).

2. Quels effets sur l'exposition aux risques climatiques ?

Un risque climatique est le croisement entre le nombre d'aléas climatiques et la densité de population. L'exposition des populations se révèle plus forte lorsque la densité de population de la commune et le nombre d'aléas climatiques identifiés et déclarés par les services de l'État sont élevés.

Les Hauts-de-France sont une région vulnérable aux risques. Plus de la moitié des communes est exposée à des risques.



Les vulnérabilités régionales



Inondations continentales



Forêts



Risques côtiers



Zones humides



Vagues de chaleur et canicules



Infrastructures et constructions (RGA)



Ressource en eau (quantité et qualité)



Risques émergents : feux de moisson...



Ces 7 vulnérabilités sont inscrites dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), disponible sur le [site de la région Hauts-de-France](#). Etudions plus en détail 3 risques spécifiques sur les Hauts-de-France :

- inondation continentale,
- submersion marine,
- retrait - gonflement d'argile.

Le changement climatique vient exacerber ces risques :

- Pour le risque inondation : le changement climatique impacte le régime des précipitations (en fréquence, en intensité) ;
- Submersion marine : le changement climatique provoque une hausse du niveau de la mer et des événements extrêmes qui étend les zones potentiellement exposées à ce risque ;
- Le retrait gonflement des argiles : souvent méconnu, le risque est lié à de fortes pluies en hiver et des sécheresses intenses en été qui provoquent des mouvements de terrain. L'accentuation du phénomène provoque des fissures dans les bâtiments et rendent les logements inhabitables.

Des risques nouveaux peuvent par ailleurs apparaître, les *Feux de moissons* sont ainsi particulièrement présents dans les Hauts-de-France et pourraient conduire à des risques accrus.

3. Quel lien entre changement climatique et émissions de Gaz à effet de serre (GES) ?

Les émissions de gaz à effet de serre ont un impact direct sur le changement climatique. Où en est-on dans les Hauts-de-France ?

En 2018, les émissions ont été réduites de 11% par rapport à 2012 (France -8%). Les efforts payent, mais, au regard des objectifs du SRADDET, la trajectoire est à infléchir davantage pour atteindre - 40 % en 2031 et - 75% en 2050.

Trajectoire des émissions de GES directes en Hauts-de-France



Source : Obs. Climat HDF-Cerdd, d'après Atmo HDF-INV2018-m2020-v3

Unité : Mt eq. CO₂ = million de tonnes équivalent CO₂



4. Quel est le lien entre consommation d'énergie et émissions de GES ?

Pour nos activités du quotidien, nous avons besoin d'énergie (faire fonctionner un véhicule, utiliser l'électro-ménager, internet, se chauffer...). Cette énergie est issue en majorité des énergies fossiles au niveau mondial.

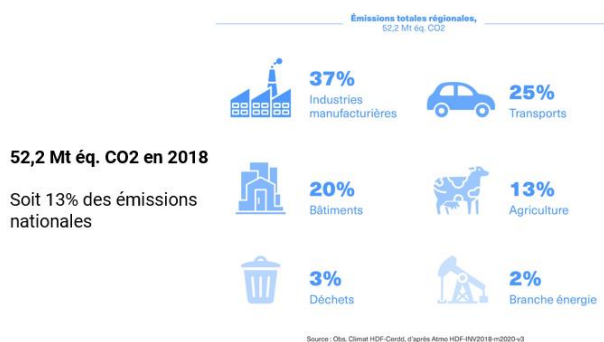
Ces énergies fossiles émettent des gaz à effet de serre qui sont à l'origine du changement climatique.

En France, environ 70% des gaz à effet de serre sont liés à l'utilisation d'énergie, 78% dans l'Union européenne.

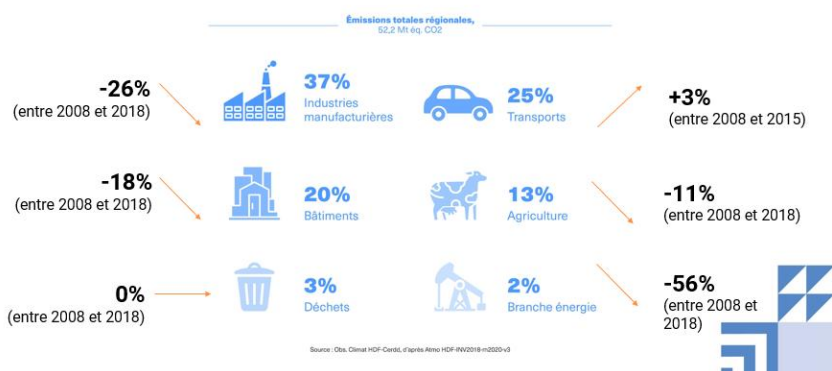
La répartition sectorielle des émissions de GES est, en Hauts-de-France caractérisée par un secteur industriel fortement représenté.



Les activités émettrices de GES



Evolution des émissions directes de GES en Hauts-de-France depuis 2008



L'évolution des émissions directes de Gaz à effet de serre tend à montrer les efforts consentis depuis 15 ans pour réduire les émissions, notamment dans l'industrie ou le bâtiment. Cependant, certains secteurs ont peu évolué voire légèrement augmenté comme les transports ou la gestion des déchets.

5. En conclusion, où en est-on ?

- Le changement climatique est une réalité en Hauts-de-France, il vient impacter la vie humaine et la biodiversité ;
- Les actions engagées ont permis de commencer à réduire les émissions directes de GES en Hauts-de-France ;
- Mais la consommation d'énergie stagne.

L'hypothèse de la baisse des GES semble pour le moment liée :

- Au progrès technique et à l'efficacité énergétique
- La sobriété
- L'évolution du mix énergétique (électrification, développement des énergies renouvelables)

La baisse des énergies fossiles n'est pas forcément synonyme de durabilité. Les transitions pour parvenir à cette durabilité doivent également intégrer les variables économiques et sociales :

- Requestionner ce qui fait valeur (vers des nouveaux modèles économiques),
- Coopérer pour s'en sortir,
- Accepter nos limites et oser la sobriété,
- Adapter les territoires et les organisations aux réalités climatiques,
- Ecrire un nouveau récit et inverser le rapport de force,
- Porter une vision systémique dans les projets.

LA POLITIQUE DE LA VILLE : NOTION, ENJEUX

La Politique de la ville est définie dans les termes suivants par l'article 1^{er} de la Loi du 21 février 2014, dite loi Lamy :

« La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. »

Elle vise à « assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et améliorer les conditions de vie de leurs habitants. »

Cette politique est donc **territorialisée** : l'intervention vise les Quartiers prioritaires de la ville (QPV) ou toute action à plus large échelle qui viendrait réduire les écarts constatés entre ces quartiers et le reste du territoire.

C'est une politique **transversale** dans le sens où tous les aspects de la vie sociale, de l'environnement urbain, de la vie économique, vont être mobilisés pour parvenir à ses fins. L'ensemble des politiques publiques peut être concerné et mobilisé. Le droit commun est ainsi un objectif de mobilisation affiché en premier lieu. En second lieu, des crédits spécifiques viennent appuyer les politiques publiques afin de renforcer l'action publique.

De ce point de vue, la politique de la ville est **partenariale et contractualisée** : elle va concerner l'Etat, les collectivités territoriales (le pilotage est assuré par l'intercommunalité en lien avec les communes), les partenaires publics (Pôle emploi, CAF, Caisse des dépôts, bailleurs sociaux...) et privés (monde associatif, entreprises). Les engagements de chacun sont pris dans un Contrat cadre : le contrat de ville.

Enfin, c'est une politique **participative** depuis l'origine. La Politique de la ville est co-construite avec les habitants ce qui implique des logiques de développement du pouvoir d'agir et de la concertation.

Suite à de premières contractualisations liées à la Loi LAMY, les contrats de ville doivent être renouvelés pour 2024. Un processus d'évaluation s'est mis en place sur les contrats actuels qui couvraient initialement la période 2015 à 2020 (puis 2023 après prorogation).

Lors de l'élaboration des Contrats de ville en 2014 – 2015, 3 piliers ont été intégrés aux contrats de ville : le développement économique, le cadre de vie (dont le renouvellement urbain et les projets de renouvellement urbain soutenus par l'Anru pour certains quartiers) et la cohésion sociale. Le développement durable n'a pas été priorisé, à l'époque, comme un pilier des contrats de ville, même si cette problématique a pu apparaître sur certaines actions (comme sur la rénovation urbaine par exemple) et que cet objectif est inscrit dans la loi, parmi beaucoup d'autres.

8 ans après la Loi, l'enjeu des transitions semble dorénavant un incontournable des politiques publiques, mais également un vecteur de renforcement des inégalités : vecteur lié aux effets du changement climatique mais aussi lié à la mise en place des politiques publiques d'adaptation à ce changement, qui pourraient elles-mêmes provoquer des inégalités.

Jamal KHAY, responsable Cohésion sociale sur la CU Dunkerque, a rappelé le contexte local :

- Le contrat de ville, le fonctionnement de la Politique de la ville à l'échelle de l'agglomération ainsi que les priorités des programmations et la mobilisation des services ;
- L'évaluation menée et les constats sur ces contrats de ville ;
- La cité éducative intercommunale et l'opportunité de renouvellement des modes de faire qu'elle apporte.

Les interventions sur la Communauté Urbaine de Dunkerque et leur apport sur les réflexions.

OBSERVER LES DONNEES DE SANTE COMME ENJEU TERRITORIAL ET ENJEU EN QUARTIER

La Communauté Urbaine de Dunkerque a créé un Observatoire Local de la Santé (OLS) dont le pilotage est assuré par l'Espace Santé du Littoral. L'OLS a pour vocation de décrire et comprendre l'état de santé des habitants sur les territoires de la CUD et de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre.

Le projet est issu du GIP Dunkerque, Energie créative. Ce GIP vise la transformation de l'écosystème industriel et portuaire en un territoire industriel d'avenir, décarboné et répondant aux nouveaux enjeux économiques, écologiques et sociaux.

L'OLS, dans cette dynamique, vise la structuration d'un réseau d'acteurs pour produire, échanger, analyser des données inédites sur le lien santé, qualité de l'air et les impacts sanitaires locaux de la pollution atmosphérique. L'OLS a ainsi des partenariats avec l'agence d'urbanisme (AGUR), la CPAM, l'université du Littoral (ULCO) ou encore la DREAL.

Gwenaël JAHANNEAU, chargé de mission Santé et bien-être au sein de la Communauté urbaine de Dunkerque a pu proposer des éléments de réflexion aux autres acteurs présents pour mieux cerner les enjeux de santé au prisme des quartiers prioritaires.

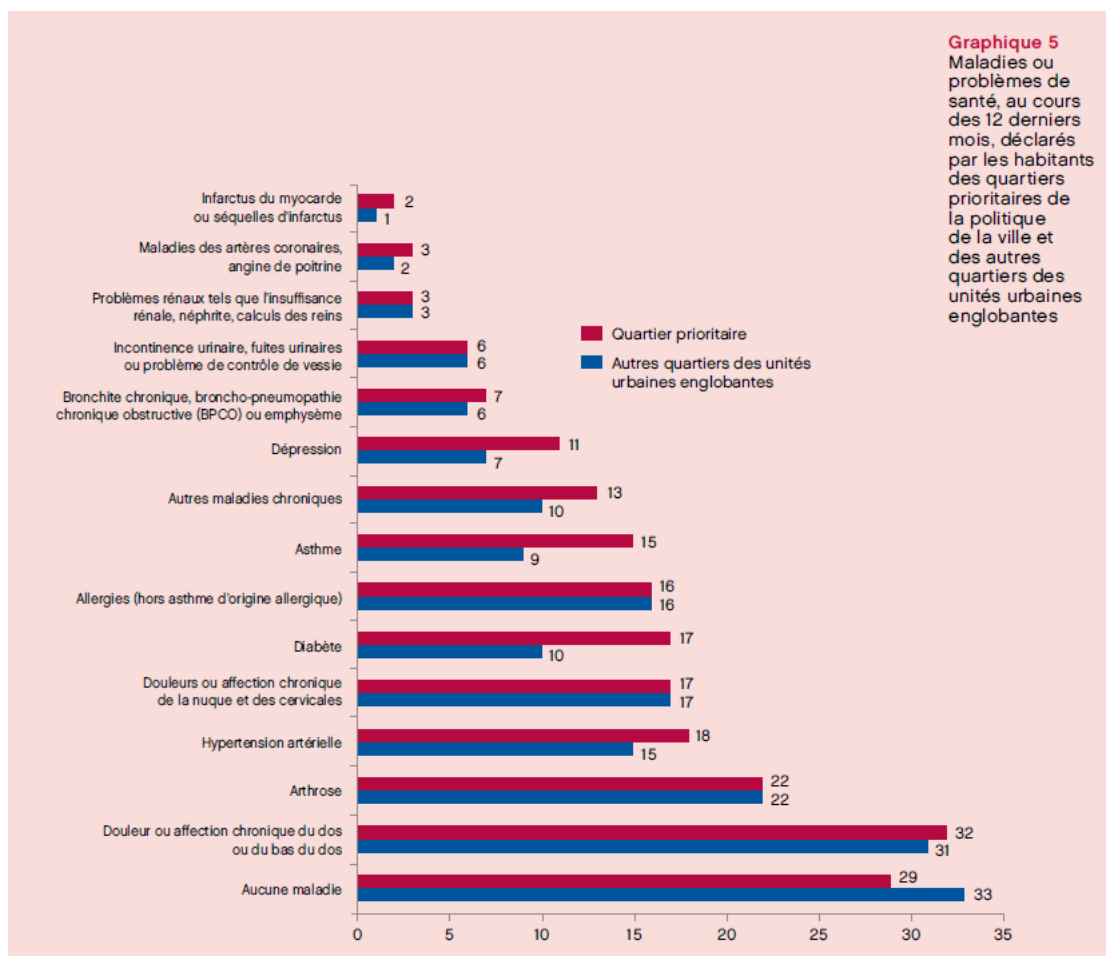


Figure 2 : Rapport ONPV 2020 sur la santé des habitants en quartier prioritaire de la Politique de la ville.

Du point de vue de la santé, la question qui se pose est **celle de la mortalité évitable liée à l'environnement, notamment les pollutions**. Cela implique un accès aux données, rendu possible grâce à un partenariat mis en place avec l'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S), mais également un traitement des données et une compréhension des phénomènes amenant à ces données.

Grâce à l'ONPV et son rapport de 2020 sur la santé des habitants en quartier prioritaire, il est possible d'identifier les fragilités des populations résidents dans les QPV. L'Asthme, le diabète, l'hypertension artérielle sont notamment des maladies plus développées que sur le reste du territoire.

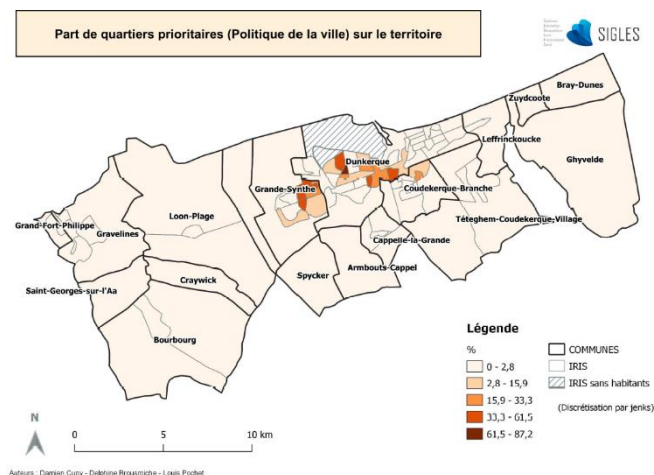
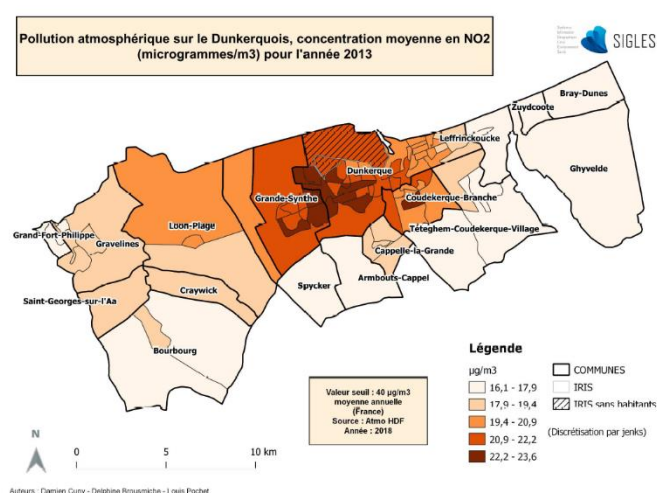
Dans un partenariat OLS - Université de Lille, une recherche action a été mise en place sur la bio-indication de la qualité de l'air par les lichens. Elle vise à mieux comprendre le phénomène de pollution atmosphérique. En effet, il est possible de mesurer la présence ou non de concentration de substance polluante dans l'air, grâce aux stations sur le territoire, mais il est plus difficile d'évaluer la quantité de cette pollution assimilée par les organismes et la pollution, portée par les vents, qui s'échappe sans entrer en contact avec le vivant. L'étude sur les lichens, lancée début 2021 doit permettre de mieux quantifier l'effet de la pollution atmosphérique et ses retombées géolocalisées. Les résultats de cette étude seront dévoilés fin 2022.

Sur ces sujets de santé publique, il apparaît très délicat de parler de santé et d'environnement. Aucun territoire ne souhaite communiquer sur des problèmes de pollution, cela va à l'encontre des stratégies d'attractivité. Pourtant, en Hauts-de-France, les territoires peuvent être touchés par des pollutions

des sols, liées notamment à des activités industrielles anciennes ou actuelles (MetalEurop à Noyelles-Godault, Exide à Lille et Faches-Thumesnil).

L'enjeu est d'aller vers une transparence des actions et des informations sur le sujet pour créer une confiance, des productions de qualité avec cohérence. L'enjeu de communication est crucial, il peut être très vite touché par du lobbying et la fabrication du doute.

Les liens de causalité entre une pollution et une maladie sont très complexes à vérifier, c'est tout le travail qui est mené en partenariat avec des spécialistes du Centre Hospitalier de Dunkerque. Les études menées par l'OLS pourront contribuer à une meilleure connaissance des vulnérabilités des populations, notamment celles résidant en QPV.



L'ARTICULATION PCAET ET LA POLITIQUE DE LA VILLE A DUNKERQUE

Les **Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET)** sont des **outils de planification** à la fois stratégiques et opérationnels, qui permettent aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.

Obligatoire pour certaines métropoles et intercommunalités, le PCAET définit, sur le territoire de l'intercommunalité ou de la métropole :

- Les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité en vue d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter ;
- Le programme d'actions à réaliser afin d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, d'anticiper les impacts du changement climatique...¹.

Le cadre réglementaire des PCAET est issu de plusieurs lois depuis une dizaine d'année :

- [Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010](#) portant engagement national pour l'environnement (ENE dite Grenelle II) instaure l'obligation d'élaboration de PCET aux collectivités territoriales

¹ Définition CEREMA <http://outil2amenagement.cerema.fr/le-plan-climat-air-energie-territorial-pcaet-r438.html>

- [Loi n° 2015-992 du 17 août 2015](#) relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

Cette loi fixe l'objectif de diviser par 4 les émissions de GES d'ici 2050 et de diminuer de 50% les consommations d'ici 2050

- [Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019](#) relative à l'énergie et au climat (LEC)

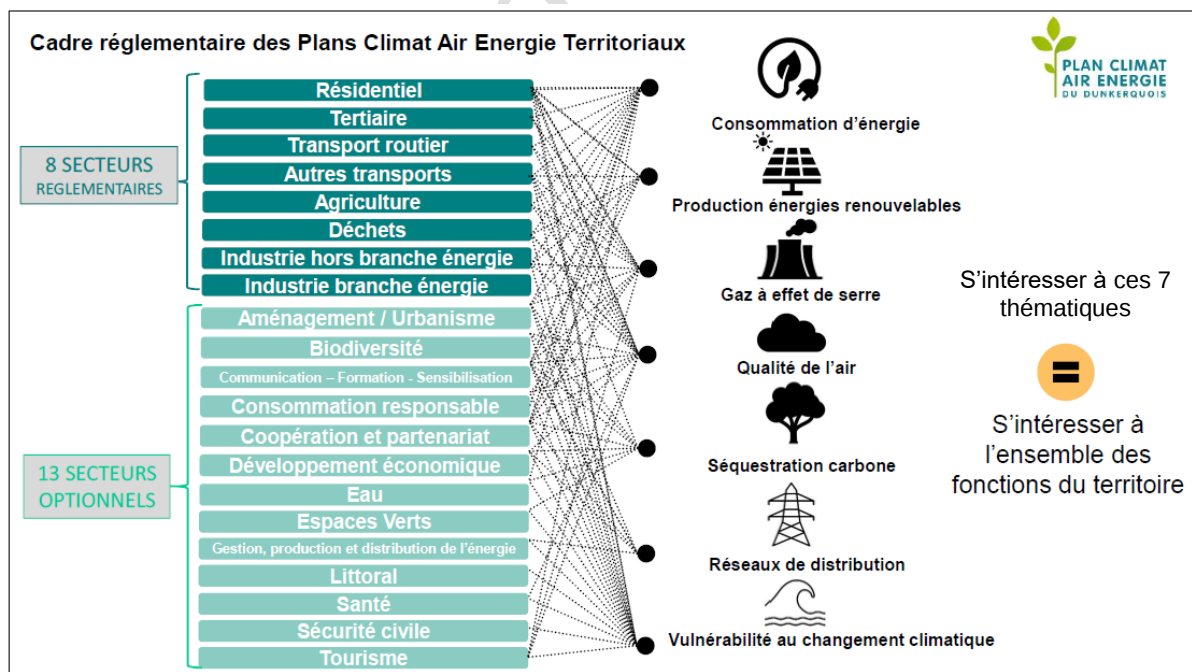
Cette loi vise la neutralité carbone en 2050, avec comme objectif de décarboner le mix énergétique en accélérant la baisse de la consommation d'énergies fossiles à 40% en 2030, la fin de la production d'électricité à partir du charbon, la transformation du modèle énergétique avec des objectifs réalistes. Afin d'évaluer la mise en œuvre des engagements dans tous les secteurs, elle crée le Haut Conseil pour le climat.

- [LOI n° 2019-1428 du 24 décembre 2019](#) d'orientation des mobilités (LOM)

Cette loi impose une obligation de réaliser un plan air renforcé dans le cadre des PCAET. Elle crée par ailleurs la possibilité de Zones à Faible émissions mobilité (ZFE-m).

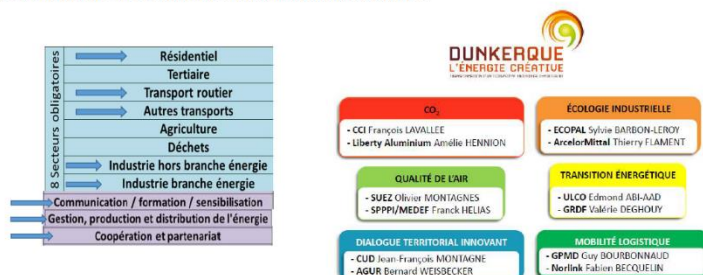
- La **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)** outils de pilotage de la politique énergétique au niveau national, a été créée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Elle sera complétée par une loi de programmation qui donnera, avec la **Stratégie Nationale Bas-carbone** adoptée en 2020, une stratégie française en matière énergétique.
- [Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019](#) relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire

Le décret "tertiaire" vise une baisse de consommation d'énergie de 40 % en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050 par rapport à 2010 dans tous les bâtiments tertiaires du territoire.



4. Les travaux en cours pour sa révision et organisation prévisionnelle du futur PCAET

Des croisements avec la démarche Dunkerque l'énergie créative®...



4. Les travaux en cours pour sa révision et organisation prévisionnelle du futur PCAET

Mais également avec de nombreuses autres démarches...



Sur Dunkerque, le premier document contractuel avait été élaboré sur la période 2009-2014, à l'époque PCET, suivi d'un second PCAET cette fois-ci entre 2015 et 2021. Le 3^{ème} document doit être approuvé fin 2022, pour la période 2022-2028. L'enjeu du PCAET est d'intégrer l'ensemble des démarches du territoire avec les nouveaux objectifs ambitieux fixés par le cadre législatif. Pour ce faire et sans ligne de financements spécifiquement *PCAET*, la mobilisation de l'ensemble des acteurs vise à réaliser un diagnostic sur les 7 thématiques à traiter.

Ainsi, le diagnostic peut faire état de vulnérabilités quand il se croise avec la géographie prioritaire de la Politique de la ville, notamment sur les consommations d'énergie, la qualité de l'air ou encore les gaz à effet de serre.

Après discussion entre les participants, cinq enjeux sont identifiés pour être mieux articulés avec les contrats de ville :

1- Les indicateurs croisés :

Les indicateurs présents dans le PCAET peuvent être croisés pour évaluer l'impact sur les quartiers prioritaires. Cela peut être le cas sur certains polluants atmosphériques qui seront présents sur certaines zones du territoire. Ces zones peuvent abriter notamment des populations plus fragiles (écoles, EPHAD).

2- Le logement et la précarité énergétique

Le logement, notamment social, apparaît comme un enjeu à venir sur la lutte contre la précarité énergétique. D'une part, la réhabilitation de ces logements est une opportunité de lutter contre les passoires thermiques, c'est également une opportunité de travailler avec les habitants sur leur consommation, voire de mettre en place des communautés énergétiques et aller plus loin dans les coopérations entre production d'énergie, rôle du bailleur et habitants.

3- Les mobilités

La politique des mobilités est déjà un des points forts de la Communauté urbaine de Dunkerque avec la gratuité des transports en commun. Les quartiers peuvent également contribuer à une mobilité plus vertueuse en développant de nouvelles initiatives autour du cyclable notamment (Cf. Atelier de Téteghem). Il s'agit de transformer les modalités de déplacement afin de répondre aux besoins de mobilité des habitants des QPV (à des fins d'insertion, d'emploi, d'éducation...).

4- La rénovation urbaine

La rénovation urbaine et les interventions tant sur le bâti que sur l'espace public sont des outils précieux de renouvellement urbain plus global avec des possibilités d'agir à l'échelle des quartiers en

se donnant une vision d'un quartier durable. Le renouvellement urbain contribue à limiter l'artificialisation des sols en recréant la ville sur la ville.

5- Les autres sujets à explorer

D'autres sujets pourraient faire l'objet d'un approfondissement, notamment les inégalités femmes – hommes, la lutte contre les discriminations ou la lutte contre la pauvreté dans le cadre des Objectifs de développement durable et en mobilisant le droit commun.

DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE AUX CONTRATS DE VILLE DURABLES

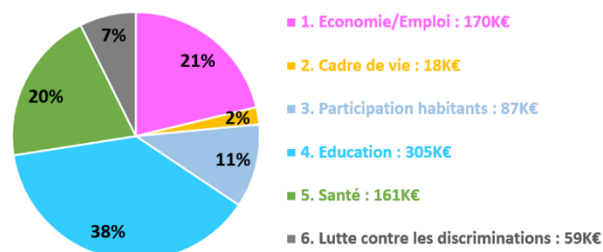
Le service Politique de la ville de la CUD, via Marie Fournier a mené un travail exploratoire sur la convergence des Objectifs de développement durable (ODD), ceux du Contrat de ville et les actions portées dans le cadre de la programmation annuelle.

Le travail a été réalisé directement par le service Politique de la ville en fonction de sa connaissance des actions sur la programmation 2021. Le travail à but de test s'est fait « en chambre », sans consultation extérieure.

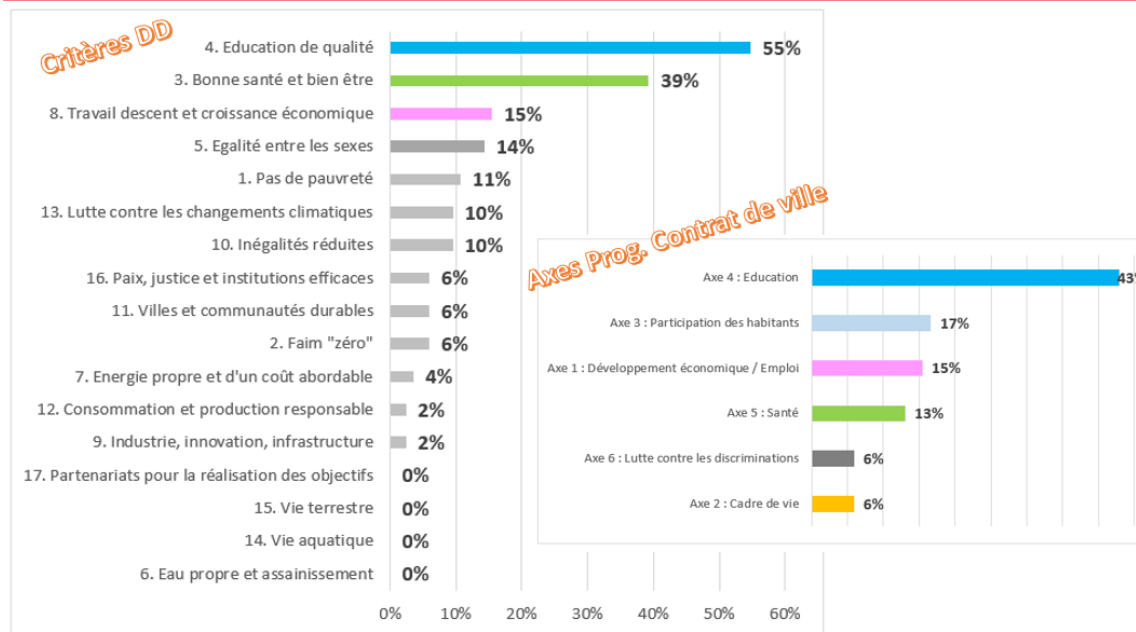
Il a permis une première approche de cette articulation ODD et contrat de ville pour aboutir à une première base de travail. Celle-ci pose d'ores et déjà des questions pour une utilisation plus aboutie et concertée dans la perspective des prochains Contrats de ville.



Répartition de la programmation ETAT par axe du contrat de ville



Répartition des projets en fonction des critères du DD



Quel périmètre utiliser :

- La programmation du Contrat de Ville n'est qu'un aspect de la Politique de la ville. Comment prendre en compte la totalité des leviers, politiques et projets portés par la Politique de la ville ? L'intégration du renouvellement urbain pourrait par exemple permettre de compléter des ODD (Villes et communauté durables), le croisement avec les actions des bailleurs, notamment en compensation de l'abattement TFPB (lien social, développement économique / insertion - emploi de qualité...) ou encore les Programmes de réussite éducative et la Cité éducative comme contribution à une éducation de qualité.
- Le lien au droit commun et à une approche systémique pourrait permettre de constater que la Politique de la ville peut jouer un rôle dans les ODD d'une collectivité, mais ne jouera pas tous les rôles. Ce qu'il convient ensuite d'identifier c'est si le droit commun et la Politique de la ville sont bien sur une ligne identique de développement. Cette ligne de développement est portée par le Projet de territoire.
- Sur la méthode : les Objectifs de développement durable choisis par les porteurs ne seraient pas forcément les mêmes que ceux choisis par le service Politique de la ville. Cela nécessiterait une méthode collectivement définie et une qualification commune avec l'ensemble des opérateurs. Comment concilier cette nécessaire appropriation des ODD par l'ensemble des acteurs et le temps disponible du côté des acteurs locaux (porteurs de projet, services) ? Les méthodes employées pour favoriser la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les projets soutenus par la politique de la ville sont inspirants mais montrent le temps d'acculturation nécessaire.

Les apports :

- L'approche ODD permet d'identifier les axes forts et les possibilités d'amélioration. Sur la biodiversité ou la qualité de l'eau, des actions pourraient le permettre moyennant une logique transversale.

Les constats de ce travail d'affectation

1. **Besoin de maîtriser la définition des objectifs pour identifier les projets y répondant**
2. **Des objectifs qui se croisent**
3. **Travail d'identification non aisée si l'on ne réalise ni conçoit le projet**
4. **Beaucoup de projets répondent à ces objectifs de manière indirecte, il ne s'agit pas d'une première intention**
5. **On interroge la finalité du projet en terme de DD et non sa mise en œuvre**

En politique de la ville : Passer d'une logique environnementaliste quand on parle des transitions à une vraie posture de développement durable :

- 1- La Politique de la ville contribue déjà au développement durable
- 2- Les critères environnementaux doivent être mieux intégrés au pilotage de la PDV.

Présentation du kit Visée 360° réalisé par le [Centre Ressource du Développement Durable](#) (CERDD)

Le kit d'animation « [VISÉE 360°](#) » est un outil de questionnement, conçu autour des Objectifs de Développement Durable, qui permet d'animer une séance de travail collective avec ses partenaires autour d'un projet engagé. Il les amènera à se poser des questions diverses, parfois insoupçonnées, pour proposer une approche systémique du projet : vérifier les impacts, repérer ses externalités, identifier les acteurs concernés ou à mobiliser...



Ainsi, le kit VISÉE 360° peut être utilisé pour réinterroger et « réorienter » un projet vers une meilleure prise en compte d'enjeux variés, pour créer/renforcer la dynamique collective autour du projet, pour contribuer à son évaluation, etc.

<https://www.agenda-2030.fr/ressources/article/le-cerdd-a-developpe-un-kit-d-animation-pour-evaluer-les-projets-a-l-aune-des>

Les enseignements pour se qualifier sur l'articulation entre Transitions et Contrat de Ville.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EST A L'ŒUVRE

En Hauts de France, 6 communes sur 10 sont exposées à des risques climatiques. Les habitants sont directement impactés. Il convient :

- de limiter la portée du changement climatique : en agissant sur les modes de vie, de consommation, de production et sur les politiques publiques ;
- de s'y adapter : dans le bâti, les aménagements, la préparation aux événements climatiques violents (canicules, orages, tempêtes...) ;

→ Les ressources :



Tour d'horizon Climat énergie, Cerdd

Découvrez l'édition 2022 du Tour d'Horizon Climat Énergie, publication phare de l'Observatoire Climat Hauts-de-France. Elle présente les dernières données du changement climatique en région et des éléments sur ses origines, en y apportant des repères pédagogiques. Un outil précieux pour agir dans les territoires !

<https://www.observatoireclimat-hautsdefrance.org/Les-ressources/Ressources-documentaires/Tour-d-Horizon-Climat-Energie-en-Hauts-de-France-edition-2022>



Synthèse : Le renouvellement urbain à l'épreuve des changements climatiques

Synthèse de la rencontre Le renouvellement urbain à l'épreuve du changement climatique du 20 novembre 2020 dans le cadre du cycle Des quartiers en transition.

<https://irev.fr/thematiques/transition/des-quartiers-en-transition/1-get-le-renouvellement-urbain-lepreuve-des>

LES QUARTIERS ET LEURS HABITANTS SONT PARTICULIEREMENT CONCERNES ET VULNERABLES

Que ce soit sur les enjeux de santé, sur les enjeux de cohésion sociale et de précarité, sur les enjeux urbains, les habitants des quartiers sont et seront concernés et plus vulnérables que d'autres populations par le changement climatique et les enjeux de transitions.

Potentiellement, les quartiers pourront être plus vulnérables aux politiques publiques de lutte contre le changement climatique sans une attention particulière.

En revanche, des opportunités existent pour préparer les quartiers aux transitions (disponibilité du foncier, renouvellement urbain, coopérations renforcées, habitudes de consommation et de vie...)

COMMENT IDENTIFIER A QUELS NIVEAUX SE SITUENT CES VULNERABILITES ?

L'observation du territoire en vue de diagnostiquer des niveaux de vulnérabilités renforcés dans les quartiers est un enjeu nouveau et les outils permettant cette analyse sont à inventer.

Sur quelles données nous appuyer actuellement ? Il semble que les PCAET permettent de diagnostiquer des situations à échelle fine et avec des croisements possibles sur les données sociales.

QUELLE APPROCHE SYSTEMIQUE POUR Y REPENDRE ?

La réponse aux inégalités territoriales urbaines ne peut être que systémique. La réponse aux enjeux des transitions ne peut être que systémique. C'est en conjuguant les efforts de transversalité et de synergie entre les politiques publiques, la nécessaire mobilisation du droit commun que l'on peut parvenir à une réelle action transformatrice sur son territoire.

ET LA POLITIQUE DE LA VILLE PEUT-ELLE EVOLUER EGALEMENT ?

Un incontournable semble être l'intégration des enjeux des transitions dans les prochains contrats de ville, mais surtout une qualification des acteurs de la Politique de la ville à ces enjeux et une nécessité de travailler également sur les modes de faire pour limiter les consommations. Les ODD peuvent accompagner la stimulation des acteurs et opérateurs pour des programmation plus durables.